

HUILE D'OLIVE LA SUAVE

MARQUE DÉPOSÉE

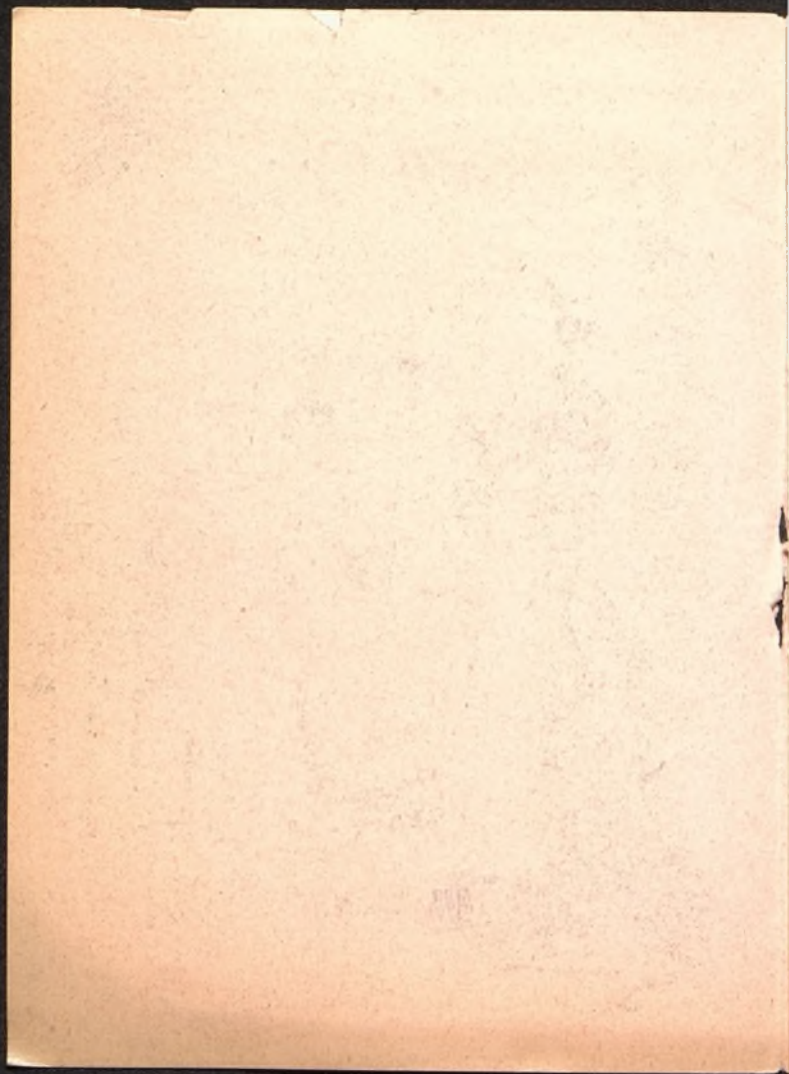


Albert GIRAUD

PROPRIÉTAIRE ANCIEN NOTAIRE

SALON (Provence)

VOILA MONSIEUR LA MEILLEURE
DES HUILES "



Salon, le (Date de la Poste).

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous soumettre ci-après, les prix et conditions auxquels je livre mes produits.

Je me présente à vous sans faire précéder mon tarif de commentaires.

Les certificats et attestations ci-dessous sont un sûr garant de ma probité commerciale.

ATTESTATIONS

Monsieur GIRAUD, notaire à Salon,

15 décembre 1898.

Mon cher Confrère,

Votre huile est parfaite : vous pourrez m'en expédier en janvier 25 à 30 kilos. Votre tout dévoué,

GEOFFRAY,

Notaire, à St-Quentin-Fallavier (Isère).

Mon cher Confrère,

9 janvier 1899.

Trouvant votre huile très bonne, je viens vous prier de vouloir bien m'en envoyer un autre bidon.

Votre bien dévoué confrère,

Arthur CAILLAUD.

Notaire, au Châtelet-en-Brie (Seine-et-Marne).

Mon cher Confrère,

31 janvier 1899.

Je suis satisfait de votre huile que je trouve excellente. Vous pouvez me considérer comme client et à mes premiers besoins, je m'adresserai à vous.

Votre bien dévoué,

POTTIER,

Notaire, à Villers-Charlemagne (Mayenne).

Mon cher Maître,

3 février 1899.

J'ai reçu le colis postal huile que vous m'avez envoyé. J'en suis très content.

Veuillez agréer, mon cher Maître, mes salutations empressées.

LAURIER,

Caissier de M^r Bourdel, notaire à Paris, rue de Vaugirard, 313.

20 mars 1899.

Mon cher Confrère,

Ci-inclus un mandat-poste pour vous payer de l'estagnon que vous m'avez adressé. Mon huile n'est pas mauvaise; je m'adresserai encore à vous une autre fois.

Votre bien dévoué,

FERRAND,
Notaire, à Vignory (Haute-Marne).

28 mars 1899.

Monsieur GIRAUD,

Je vous adresse un mandat-poste pour votre envoi de votre excellente huile.

TISSIER,
Notaire, à Chizy-sur-Marne (Aisne).

17 avril 1899

Mon cher ancien Confrère,

J'ai été satisfait de l'huile que vous m'avez vendue. Adressez-moi un autre bidon.

LECOURBE,
Notaire, à Savigny-sur-Orge (Seine-et-Oise).

25 avril 1899.

Mon cher Confrère,

J'ai été satisfait du bidon de votre huile d'olive. Je vous serais obligé de vouloir bien m'en envoyer un estagnon.

Recevez, mon cher Confrère, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

BOULEY,
Notaire, à Beaune (Côte-d'Or).

7 juin 1899.

Mon cher ancien Confrère,

J'ai été très satisfait du bidon d'huile que vous m'avez adressé au mois de mars. Veuillez, je vous prie, m'envoyer un bidon de même qualité.

BARRIL,
Notaire, à Lonzac (Charente-Inférieure).

11 juillet 1899.

Ci-inclus un mandat-poste pour le montant de l'envoi que vous me ferez d'un bidon huile comme celui déjà expédié.

J'ai été très satisfait et croyez qu'à l'avenir vous aurez la préférence. Recevez mes civilités empressées.

COLLARD,
Notaire, à St-Maurice-de-Pionsat (Fuy de-Dôme).

18 juillet 1899.

Mon cher Confrère,

Je suis satisfait de votre huile. Veuillez m'en adresser un bidon de la même que la précédente.

Je vous prie d'agréer la nouvelle assurance de mes meilleurs sentiments de confraternité.

COMBAUDON,
Notaire, à La Nouaille (Creuse).

26 juillet 1899.

Mon cher ancien Confrère,

Ma provision étant épuisée, envoyez-moi donc un estagnon de votre huile.

Si vous voulez essayer de faire des clients dans les confrères de mon ressort, je consens très volontiers à ce que vous leur disiez que je me fournis chez vous.

Veuillez agréer, mon cher ancien Confrère, l'assurance de mes sentiments dévoués.

CAILLAUD,
Notaire, au Châtelet-en-Brie (Seine-et-Marne).

Veuillez avoir l'obligeance de m'expédier de votre huile première qualité absolument la même que celle déjà expédiée et dont j'ai été très satisfait.

BOVER,
Notaire, à Crest (Drôme)

Mon cher ex-Confrère,

Votre petit estagnon d'huile est fini et je viens vous en demander un deuxième, mais le double plus grand.

Je veux la même qualité d'huile d'olive que j'ai trouvée bien bonne et ayant bon goût.

Vous ayant promis ma clientèle, je vous réitère à nouveau que tant que vous me servirez bien vous pouvez compter sur ma fidélité.

Veuillez recevoir, mon cher ex-Confrère, l'expression de mes meilleurs sentiments.

HENRI VICAT,
Notaire, à Châtonnay (Isère).

Monsieur et ancien Confrère,

Je vous envoie ci-joint un mandat pour acquit du bidon huile d'olive que vous m'avez expédié et dont je suis entièrement satisfait.

TEXIER,
Notaire, à St-Fulgent (Vendée).

5 décembre 1899.

Monsieur et ancien Confrère,
L'huile que vous m'avez envoyée le 17 avril dernier est épuisée, aussi
je vous prie de m'en expédier de suite.

BOIBÉ,
Notaire, au Boupère (Vendée).

5 décembre 1899.

Monsieur,

J'ai reçu le bidon que vous m'avez envoyé et ai trouvé l'huile excel-
lente pour son modeste prix.

LUTHIER,
Principal Clerc de M^r Lefay, notaire à Palluau (Indre).

Mon cher ex-Collègue,

Le dernier estagnon d'huile que vous m'avez adressé touche à sa fin.
Veuillez bien me le renouveler de suite. Comme par le passé, j'attends
de vous de la bonne marchandise.

Bien à vous,
VICAT,
Notaire, à Châtonnay (Isère).

26 janvier 1900.

Monsieur,

Étant toujours très satisfait de votre huile d'olive, je vous prie de
m'en envoyer une bonbonne du poids et de la qualité du dernier envoi.

HAMARD,
Notaire, à Mortain (Manche).

Monsieur,

Je vous prie de vouloir bien m'adresser de suite un bidon d'huile
d'olive semblable à celui expédié le 15 avril dernier.

FOURNIER,
Greffier en chef du Tribunal Civil, Cambrai (Nord).

12 février 1900.

Mon cher ex-Confrère,

Votre dernière expédition d'huile est épuisée et la salade de ce jour
faite avec de l'huile sortant de l'épicerie n'était pas mangeable ; aussi
je viens vous inviter à m'expédier d'urgence une nouvelle bonbonne.

Comptant sur votre célérité habituelle à me satisfaire, recevez, mon
cher ex-Confrère, la nouvelle expression de mes bons sentiments.

Henri VICAT,
Notaire, à Châtonnay (Isère).

CERTIFICATS

CHAMBRE DE DISCIPLINE DES NOTAIRES

de l'Arrondissement de SISTERON (Basses-Alpes)

Je soussigné, Président de la Chambre de Discipline des Notaires de l'arrondissement de Sisteron

Certifie :

Que M. Albert GIRAUD, ancien notaire, a exercé les fonctions de notaire à la résidence de Sisteron, depuis le 1^{er} avril 1889 jusqu'au 21 mars 1892.

Que pendant tout ce temps, il n'a été l'objet d'aucune poursuite disciplinaire et qu'il a exercé ses fonctions avec dignité, honneur et probité.

En foi de quoi j'ai délivré le présent.

A Sisteron, le 23 décembre 1898.

Le Président de la Chambre,

Signé : MASSOT.

Vu pour *légalisation de la signature* apposée ci-dessus de M. MASSOT, notaire à La Motte, Président de la Chambre des Notaires de l'arrondissement de Sisteron.

Sisteron, le 5 janvier 1899.

Pour le Président du Tribunal,

Signé : A. GIRARD, juge.

CHAMBRE DE DISCIPLINE DES NOTAIRES

de l'Arrondissement d'AIX (Bouches-du-Rhône)

Je soussigné Gustave MOURAVIT, notaire à Aix, Président de la Chambre de Discipline des Notaires de l'arrondissement d'Aix.

En vertu de la délibération de la dite Chambre de Discipline prise le jeudi, 2 février 1899,

Certifie :

Que M. Albert GIRAUD a exercé les fonctions de notaire à la résidence de Salon, depuis le 9 avril 1892 jusqu'au 24 janvier 1899.

Et que pendant ce temps il n'a été relevé contre lui aucun fait de nature à entacher son honorabilité.

En foi de quoi j'ai délivré le présent.

A Aix, le 3 février 1899.

Le Président de la Chambre,

Signé : G. MOURAVIT.

Vu par nous LISBONNE, juge au Tribunal civil d'Aix, agissant pour le Président empêché, pour *légalisation de la signature* de M. MOURAVIT, notaire à Aix, Président de la Chambre des Notaires de l'arrondissement.

Aix, le 4 février 1899.

Signé : LISBONNE.

PRIX-COURANT des HUILES

en Caisses, Estagnons ou Bonbonnes

Huile d'Olive de Provence "LA SUAVE"

N° 1. <i>La Suave</i> *** , vierge extra supérieure, le kil.	2.40
N° 2. » ** vierge douce extra..... »	2.20
N° 3. » * surfine douce..... »	2 »
N° 4. Huile dite <i>Cristal</i> »	1.80

Huiles Comestibles

Blanche, Jaffa, extra..... le kil.	1.40
» sésame surfine, mangeable..... »	1.30
» fine, pour friture et office..... »	1.20

Huiles à Brûler

Huile d'olive vieille, avariée..... le kil.	1.10
» arachide lampante..... »	1 »

Huiles à Graisser

Huile d'olive avariée..... le kil.	1 »
» arachide décortiquée..... »	0.90

Huile d'Olive "LA SUAVE" ***

Par caisses de 12 litres..... la caisse F.	36 »
» 24 litres..... »	70 »
» 12 1/2 litres..... »	22 »
» 24 1/2 litres..... »	40 »

Colis Postaux. — A l'effet de faciliter l'essai de mon *Huile d'Olive "LA SUAVE" ****, j'expédie par colis postal *franco de port et d'emballage, en gare.*

Un estagnon de 5 kil. pour le prix de..... F. 12 »
ou un » 10 kil. » » » 22 »

Payables par mandat-poste en passant la Commande

PRIX-COURANT des SAVONS

en Caisses, à partir de 20 kilog.

Désignation des Qualités

Savon blanc, extra cuit, 60 0/0 d'huile, le kil. **0.70**
Marque " **LE GOUJON** "

Savon blanc, 50 0/0 d'huile le kil. **0.60**
Marque " **LA CLOCHE** "

Savon blanc, mixte..... le kil. **0.50**
Marque " **EXTRA** "

Conditions de Vente

Toutes mes marchandises sont expédiées franco de port et d'emballage, en gare la plus rapprochée du Client. Les droits d'entrée, de camionnage et de douane sont toujours à la charge de l'acheteur.

Payements : Par traite à 30 jours avec escompte 1 0/0 ou à 60 jours net.

AVIS IMPORTANT

A cause de similitude de nom, bien spécifier sur l'adresse :
Ancien Notaire.

BULLETIN DE COMMANDE, Page 11

APPRÉCIATION DE LA PRESSE

Extrait de l'Encyclopédie Contemporaine du 31 Mai 1900

Les Huiles de Provence

Les Produits du Domaine de Mire-Crau à Salon (Bouches-du-Rhône).— M. Albert Giraud, ancien notaire, propriétaire.

L'année dernière, au commencement de l'hiver, la plupart des grands journaux de France et de l'étranger signalaient à leurs lecteurs l'originale circulaire suivante, adressée par un propriétaire-négociant en huiles de Provence, à un grand nombre de notaires, avoués, avocats et magistrats.

Il ne se passe pas de mois, j'en ai la conviction, que vous ne soyez sollicité par des maisons similaires à la mienne.

C'est en ma double qualité d'ancien officier ministériel et de fils et frère de magistrats que je viens vous offrir mes produits.

Pendant dix ans, j'ai exercé les fonctions de notaire ; mon père, actuellement en retraite, a exercé pendant trente ans celles de juge de paix ; un de mes frères est avoué et mon autre frère, magistrat depuis de nombreuses années, occupe aujourd'hui le siège du procureur de la République près le tribunal de...

Ces titres et les certificats ci-joints vous seront un sûr garant de ma probité commerciale.

Ceci posé, et ces produits étant choses de première nécessité, je viens vous demander pour l'avenir de m'accorder la préférence.

J'ose espérer, mon cher maître, que vous prendrez mon offre en considération et que, le cas échéant, vous voudrez bien penser à moi.

Veuillez agréer, mon cher maître, l'expression de mes sentiments dévoués.

X...

Après quelques commentaires, les rédacteurs constataient que la circulaire se trouvait accompagnée d'une attestation en règle de la Chambre de discipline de l'arrondissement d'Aix, constatant que l'ancien tabellion, volontairement démissionnaire, avait pendant dix ans exercé ses fonctions avec dignité, honneur et probité.

Depuis le *Réveil du Dauphiné* jusqu'à l'*Indépendance Luxembourgeoise*, en passant par l'*Express* de Mulhouse, la *Roumanie* de Bucarest, le *Stamboul* de Constantinople et bien d'autres, ce fut à qui gloserait spirituellement sur l'ingénieux notaire méridional dont on admirait l'initiative, mais dont on taisait aussi trop discrètement le nom.

Nous n'imiterons pas la réserve de nos confrères, car nous tenons trop à rendre hommage à l'intelligent propriétaire-récoltant qui n'est autre que *M. Albert Giraud*, établi à Salon depuis plusieurs années, et dont le *Domaine de Mire-Grau* fournit aujourd'hui aux véritables gourmets une des meilleures huiles de Provence, sinon la meilleure.

A différentes reprises, nous avons noté en cette place comment le territoire de la coquette petite ville de Salon était un des mieux situés pour la culture des oliviers.

Ajoutons que c'est surtout depuis l'apparition du phylloxéra dans la région que les propriétaires et fermiers se sont adonnés à la culture des oliviers, améliorant sans cesse leurs plantations, soignant de mieux en mieux leurs récoltes pour le plus grand bien de l'industrie locale et de la consommation des huiles d'olives. Il faut remarquer, en outre, que depuis quelque temps certains producteurs ont adopté une organisation commerciale des plus favorables à la vulgarisation des bonnes huiles; ils se sont mis en relations directes avec le consommateur et ont évité ainsi l'onéreux et — quelquefois — peu scrupuleux intermédiaire.

M. Albert Giraud a été un des premiers à adopter ce procédé si loyal et simple et l'a heureusement fait valoir par une adroite publicité, par une parfaite fabrication, éléments précieux qui lui attirèrent une clientèle d'élite. Aujourd'hui, les diverses qualités d'huile qu'il expédie dans toute la France et même à l'étranger possèdent une légitime popularité. Toutefois, il convient d'accorder la place d'honneur à son huile d'olive vierge extra supérieure dite *La Suave*!

Ce produit de premier choix est obtenu uniquement avec des olives de coteau et de montagne qui résument tout ce

que la Provence, en ses terrains ensoleillés et pierreux, donne de plus recherché. La fabrication est d'ailleurs l'objet d'une attention toute spéciale. Après la cueillette, les olives sont triées à la main pour écarter celles gâtées ou qui auraient souffert du *acophora-olivella*, puis elles sont portées sous la meule où elles subissent à peine une demi-pression à froid.

Dans *La Suave* il n'entre environ que 40 pour cent du rendement. Une seconde pression, complément de la première, obtenue avec quelques tours de machine en plus, constitue la qualité n° 2, dite *Huile d'olive vierge douce extra*.

L'*Huile d'olive surfine douce* est une troisième qualité fort avantageuse en raison de son prix modique. Elle est fabriquée avec des olives de plaines et de coteaux qu'on laisse légèrement fermenter pour en obtenir un rendement plus important et pour assurer une parfaite conservation au produit.

La qualité n° 4, dénommée *Huile Cristal*, est fournie en totalité par des oliviers de terrains plats et argileux. Malgré les soins apportés à la fabrication de ce produit, on ne peut naturellement lui demander la finesse et le moelleux que l'on trouve aux premières qualités. C'est une huile de ménage excellente.

M. Albert Giraud fournit aussi des huiles d'olive à brûler, parfaitement épurées, qui donnent un merveilleux éclairage sans odeur ni fumée, et il tire de sa fabrication d'excellentes huiles à graisser, dites *Huiles d'Enfer*, et des savons blancs fort appréciés.

Par les détails qui précèdent, on peut se rendre compte des services rendus à la consommation par le *Domaine de Mire-Crau*, dont la production est sans cesse croissante, et nous ne pouvons que nous féliciter, en présentant à nos lecteurs l'intéressante physionomie méridionale de l'ancien notaire Albert Giraud, devenu fabricant d'huile, d'avoir trouvé en même temps une occasion favorable d'assigner à l'huile de Provence la place prépondérante qui lui revient dans l'une des branches les plus intéressantes de l'industrie française.

D. VILLENEUVE.

BULLETIN de COMMANDE (à détacher)

Monsieur GIRAUD,

Veillez expédier aux conditions de votre prix-courant, la commande suivante :

Franco gare de

Païement à jours

Détail de la Commande

.....
.....
.....
.....
.....

Adresse

Nom et Prénoms.....

Profession

Demeure

Commune de

Bureau de Poste

Canton

Département

À, le 190

(Signature)

—
IMPRIMERIE MOULLOT - MARSEILLE
—

